

| | |
|--|------------|
| Référence : | NI-00164 |
| Date d'application : | 20/10/2023 |
| Notes d'information\Affaires médicales et recherche clinique | |

Note d'information

Appel à candidatures pour la participation à l'Unité d'Ethique Clinique

Conformément à la loi du 4 mars 2002 et afin d'apporter une réponse aux questionnements éthiques des professionnels, les Hôpitaux Civils de Colmar se dotent d'un comité éthique et font appel à vous pour le constituer.

Un groupe de travail composé de professionnels médicaux et paramédicaux s'est réuni au cours du 1er semestre 2023 pour définir sa structuration. Le comité éthique se compose de deux sous-commissions, structurées par un comité de pilotage : l'unité d'éthique clinique et le comité de réflexion éthique.

L'**unité d'éthique clinique** a pour mission de soutenir les équipes médico-soignantes confrontées à une situation de conflit éthique dans leur pratique clinique et les accompagner dans la résolution de ce conflit en mettant à disposition les compétences des membres de l'instance.

Composée en binômes (1 représentant médical / 1 représentant paramédical) qui assurent à tour de rôle une veille éthique, l'**unité d'éthique clinique** peut être saisie par tout professionnel ou équipe soignante confrontés à un questionnement éthique (du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h30). En cas de saisine, le binôme dispose de 24h pour prendre contact avec la personne ou l'équipe ayant sollicité le soutien de l'unité d'éthique clinique. S'en suit les rencontres avec les différentes parties impliquées afin de recueillir tous les éléments nécessaires à la réflexion et à l'élaboration de l'avis. L'avis du binôme a une valeur consultative et ne constitue en aucun cas un avis médical de prise en charge thérapeutique. Il est retransmis à l'oral le plus fidèlement possible à toutes les personnes en lien avec la saisine puis retranscrit dans un rapport à destination du reste de l'équipe de l'unité d'éthique clinique. Les rapports ont vocation à être étudiés par l'ensemble de l'unité lors de 2 à 3 rencontres annuelles fin de favoriser le débat et l'harmonisation des pratiques.

Pour participer à l'unité d'éthique clinique :

- Etre personnel soignant (médical ou paramédical)
- Faire preuve d'intérêt pour les sujets éthiques
- Disposer d'un titre, d'une formation ou d'une expérience dans le domaine de l'éthique clinique
- S'engager à participer pour au moins un an à la veille éthique
- Compétences attendues : capacité à se questionner, sens du débat, sens du travail en équipe, écoute et empathie, capacités d'analyse de situation et de prise de recul, capacité à argumenter objectivement un point de vue, discrétion et respect du secret professionnel, pédagogie, sens de la transmission et du partage des savoirs, capacité de synthèse et de rédaction

Pour candidater, envoyez votre candidature (lettre de motivation + CV) à copilethique@ch-colmar.fr avant le 19 novembre 2023.

La sélection des candidatures sera effectuée par le comité de pilotage éthique, sur la base des éléments fournis dans la lettre de motivation, de l'adéquation des candidats avec les compétences recherchées et de l'analyse des liens d'intérêts. L'Unité d'Ethique Clinique s'enrichit de parcours divers et pluridisciplinaires.

Pour plus d'information sur le fonctionnement de l'Unité d'Ethique Clinique, n'hésitez pas à contacter Dr Cynthia Denis par email (cynthia.denis@ch-colmar.fr)

| | |
|--|--|
| Affaire suivie par : | Approbateur : |
| Emilien SAUGRIN Directeur Adjoint 03 89 12 40 61 | Emilien SAUGRIN Directeur Adjoint 03 89 12 40 61 |